

## Précis historique du collège royal de la ville de Thonon

**Numéro d'inventaire** : 2018.3.486

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1825

**Inscriptions** :

- inscription : Doc 5 p. 2 Piceard

**Matériau(x) et technique(s)** : papier

**Description** : Deux feuillets ms. encre noire. Papier ligné et marge au crayon. Le premier feuillet contient une feuille double imprimée sur les deux premières pages, intitulée "Pensionnat de la ville de Thonon".

**Mesures** : hauteur : 36,4 cm

largeur : 27,7 cm (dimensions fermées)

largeur : 51,7 cm

**Mots-clés** : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général

**Lieu(x) de création** : Thonon-les-Bains

**Historique** : Provenance: Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor).

**Autres descriptions** : Langue : français

Nombre de pages : 6 + 8 p.

Commentaire pagination : le premier feuillet compte en réalité 10 p. + 2 p. de la feuille imprimée.

**Lieux** : Thonon-les-Bains

D<sup>re</sup> L. E. Piccard

# Précis historique

## Du collège Royal de la ville

### De Thonon.

Ce Collège qui dès ses premiers immémoriaux existe dans la capitale  
Du Duché de Chablais où il ne cesse de répandre ses lumières et  
ses progrès! à dya mérité la glorieuse Estime des Souverains  
Pontifes Clement 8 et Paul 5 qui l'ont honoré de Divers -  
Privileges, comme le voit par leurs Bules Du 3. 7bre 1599 et 19  
juillet 1606!

Des faveurs si précieuses furent le presage assuré de la  
prosperité et accroissement d'un établissement aussi précieux  
et aussi nécessaire au bien public.

Cet enseignement peut-être l'un des premiers de sa naissance / paraissait  
demander un degré de perfection.

Cet ouvrage étoit réservé aux faveurs d'un grand Prince!

S. A. S. Charles Emmanuel 3<sup>e</sup> fit ce Prince cheri qui y porta  
le main bienfaisante et paternelle! Lors dès aussitôt que pour  
lettres Patentes du dernier Juillet 1601 il en établit le Corps  
de la S<sup>te</sup> Maison et que pour celles du 19. A<sup>bre</sup> 1603 les

constituteurs furent en vigueur il mit cette institution sous la  
direction spéciale du dit Corps, où il acquit l'un un Degré  
d'accroissement et de connaissance! et voulut qu'elle fut  
nommée le Collège de la S<sup>te</sup> Maison.

Ce collège qui semblable à la renommée, acquiescit de nouvelles  
forces en marchant, devait par conséquent / comme elle / élever  
un jour sa tête jusqu'aux nues! Vires acquirit Eundo et Cypripes  
et inter nubila condit.

Après que de cette elevation complète se manifesta le 12 avril 1616  
jour au quel du consentement et sous l'approbation de ce grand et  
vertueux Prince en lieu bruni des clercs Réguliers de S<sup>t</sup>. Paul  
vulgairement appelés d'armabiles audit Corps, ainsi qu'il se voit dans  
l'acte stipulé ledit jour dans le Palais du Marquis de Lutrin par les  
intaires Rolaz et Gentaz on S<sup>te</sup> A. fut représentée par noble  
Claude Main avocat fiscal en Chablais, En l'assistance de Monseigneur  
Blasque de Geneva, De Monseigneur Verspieren De Gribaldy -